

OPINER ET VOTER DANS LES ARCHIVES PARLEMENTAIRES, DU 6 AU 12 MAI 1789

INTÉGRATION SYNTAGMATIQUE DU SENS LEXICAL
ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SYNONYMIQUES

Mon mandat, conforme à ma raison et au sentiment de ma conscience, me prescrit de demander que lorsque les ordres différent d'opinion sur une question importante, les ordres se réunissent et opinent par tête (*AP*, Noblesse, Le comte de Crillon, 6 mai 1789, p. 28).

Le vœu annoncé généralement d'opiner par tête et non par ordre doit sans doute être exprimé et soutenu par toutes les raisons que l'intérêt national peut suggérer ; mais en professant le principe et en consacrant le droit des États généraux d'opiner par tête quand ils le jugent convenable, n'est-il pas de notre devoir d'en éviter la discussion jusqu'à ce que l'exercice de ce droit devienne indispensable ? (*AP*, Communes, Malouet, 7 mai 1789, p. 30).

Nous n'avons pas encore réglé de quelle manière on voterait pour connaître le vœu des Personnes présentes, et nous n'avons pas même décidé que nous voterions (*AP*, Communes, Rewbell, 8 mai 1789, p. 31).

La plupart des mandats de notre ordre nous prescrivent de conserver l'ancienne manière d'opiner des États généraux [...] Ceux qui, en nous annonçant que la volonté de leurs commettants était d'opiner par ordre, ont néanmoins conclu à la vérification commune, nous sont le gage assuré que, dans ces sortes de discussions, la vérité et les principes ont plusieurs nuances et des aspects différents [...] Si [cette auguste Assemblée] décide de voter par tête, dès lors on pourra, s'il le faut procéder à des vérifications communes (*AP*, Noblesse, Le comte d'Antraigues, 11 mai 1789, p. 32).

Les communes, prévoyant que la conduite des ordres privilégiés peut exiger bientôt quelque démarche de leur part, s'occupent à se préparer les moyens d'opiner et de délibérer régulièrement au moment du besoin (*AP*, 12 mai 1789, p. 25).

Bruno Courbon (2012)

Université Lumière Lyon 2 / ICAR

Université Laval (Québec) / Ciral

*du synonyme, F. Berlau & G. Bertrand (dir.),
puis,
329-341*

Avant d'exposer l'objet principal de cette contribution, deux évidences méritent d'être rappelées. Tout d'abord, comme tout fait associatif de langue, la synonymie ne constitue pas une catégorie du monde naturel. Ensuite, comme elle n'a aucune contrepartie formelle immédiate, on ne saurait la traiter comme s'il s'agissait d'une simple entité linguistique à part entière : la difficulté de l'analyse réside justement dans le fait qu'il s'agit non d'une entité, mais d'une *relation* établie entre des entités. La présence de synonymes y compris dans des sphères d'emploi où l'on promeut l'idéal de binuivocité, confirme le fait que toute entité lexicale entre dans des circuits d'échanges. Les sujets de langue, même experts, ne « fonctionnent » par nature pas comme des automates, qui répliqueraient *ad libitum* à l'identique des messages sans équivoque. C'est parce que les usagers s'approprient (ou réinventent) de diverses manières les réalités conceptuelles dont ils se servent, que les unités lexicales employées prennent des allures différentes, tant par la forme que par le sens. Cela étant, on comprend pourquoi les phénomènes de synonymie sont généralement répandus dans les pratiques lexicales les plus courantes.

Du fait du grand nombre d'usagers ayant contribué au dépôt dans les mémoires d'une masse de « traditions » d'usage¹, tout locuteur « avancé » dispose en règle générale d'une marge de manœuvre assez importante dans ses choix lexicaux. La diversité des pratiques est d'autant plus grande que la normalisation synchronique des usages en vigueur dans la communauté francophone est *de facto impossible*². Rappelons aussi que c'est, la plupart du temps, lors de la recherche de l'expression adéquate que sont conques, forgées ou employées, des formulations synonymes (l'expression consacrée *trouver le mot juste* renvoie à la situation idéale, peut-être exceptionnelle).

¹ Coseriu, 2001.

² Boulanger (1991) rappelle que, même dans le domaine de la terminologie, une normalisation à l'échelle de la francophonie reste un idéal bien théorique.

Dans cette optique, l'objectif de notre contribution consiste à examiner certaines des modalités concrètes d'établissement de rapports synonymiques dans l'histoire de la langue française. S'il semble aller de soi qu'il y a dans le lexique des entités lexicales équivalentes sur le plan sémantique, la manière dont se perpétuent de telles relations d'équivalence sémantique est en revanche moins évidente.

Étudier la constitution de faits de synonymie exige d'explorer un certain nombre de pistes peu empruntées, afin d'apporter des éléments de réponse à des questions concernant la place de ces faits dans l'expression du sens, les conditions linguistiques de leur existence et de leur accès, et les formes qu'ils prennent dans l'usage. Il va sans dire, vu l'ampleur du champ d'investigation, que ce travail ne constitue qu'une première approche, très fragmentaire.

OBJET D'ÉTUDE ET PERSPECTIVE ADOPTÉE

L'approche adoptée traite principalement de la formation historique du sens lexical et des relations sémantiques afférentes. La démarche privilégiée est pour l'essentiel onomasiologique. Dans la mesure où la synonymie se trouve être l'un des moyens de formuler les intentions de dire, la question se pose, en particulier dans le temps long de l'histoire, plutôt en termes de conditions d'existence qu'en termes d'essence *a priori*. Comment en effet les synonymes s'établissent-ils dans l'usage, et surtout comment l'intuition résultative peur-elle se maintenir dans la langue et être héritée d'une génération à l'autre ? Comment en effet les usagers peuvent-ils remplacer un mot par un autre, voire confondre deux mots sans qu'il y ait, pour eux, de différence sémantique majeure, et comment cela est-il possible en dépit du passage du temps ?

Cela a été répété à de nombreuses reprises : dans l'absolu, les synonymes ne sont pas possibles. Étant toujours le produit d'actes énonciatifs distincts, les occurrences de mots dits « synonymes » ne co-« signifient » jamais complètement « une même chose »³. L'impression de ressemblance voire d'identité sémantique que produit la (mise en) relation synonymique revêt une importance capitale dans l'usage que les sujets font de synonymes, que cette impression procède de contraintes circonstancielles (relation sémantique ponctuelle), ou bien, le cas échéant, qu'elle se soit déposée dans l'esprit d'un certain nombre d'entre eux (relation sémantique acquise, *i. e.* régularisée).

Afin de mieux comprendre comment des mots deviennent synonymes au cours de l'histoire (ou, inversement, comment des mots se défont de toute relation synonymique), il convient d'examiner de plus près les propriétés

d'emploi, en particulier les propriétés syntagmatiques qui conditionnent le rapprochement sémantique de mots typiquement conçus comme synonymes à une époque donnée.

Sans entrer dans les détails d'une analyse qu'il conviendrait d'approfondir, on distinguera deux grands types de conception de la synonymie⁴.

Une première façon de concevoir la synonymie consiste à l'intégrer à un modèle segmental du sens lexical (modèle paradigmatic des communautés et des distributions qui, à une entrée lexicale formellement circonscrite, fait correspondre au moins une autre entité de même rang). Cette approche présente la synonymie comme une donnée première du système, que reproduisent les discours. La relation de synonymie, en général située entre unités lexicales, est examinée au moyen de propriétés sémantiques et de marqueurs diasyntactiques prédefinis. En privilégiant la perspective synchronique, cette approche se trouve démunie pour expliquer pratiquement les phénomènes qui prennent part au rapprochement ou à l'éloignement sémantique des unités lexicales tout au long du développement linguistique des individus et, de manière générale, au cours de l'histoire de la langue. Sémasiologique, cette approche examine des unités lexicales *formées* à partir de leurs contextes d'apparition.

Une deuxième façon de concevoir la synonymie consiste à considérer en premier lieu les unités de signification qu'un ensemble d'usagers dorés d'une culture partagée ont l'intention ou ressentent le besoin, à une époque donnée, de formuler. La multiplicité des formes linguistiques que peut prendre une unité de signification exige que l'approche ne relève pas d'une conception dans laquelle les entités linguistiques, vues comme des segments déterminés *a priori*, correspondent à autant de signes préformés par l'analyse, et surtout distincts les uns des autres dans la chaîne linguistique. Le second type d'approche, au contraire, s'intéresse aux phénomènes de formation et de transformation sémantiques.

On prendra ici le parti de considérer que l'apparition, l'intégration dans l'usage ainsi que la régulation de concurrents potentiels d'expression s'ancrent dans ces « souvenirs concrets » dont parle Saussure⁵, qui ne sont autres que des phénomènes lexicaux, produits ou non par les usagers, et qui ont pour particularité leur relative familiarité (convergence des jugements d'acceptabilité).

Un examen diachronique qui accorde la place qui leur revient aux « variations » lexicales, permet de dresser le constat suivant : souvent, lorsque la signification d'un mot évolue mais que la notion à laquelle elle était rattachée reste culturellement saillante, un parasyonyme s'y substitue dans

⁴ Pour une vue d'ensemble détaillée de typologies de synonymes, on pourra se reporter à Battex (1999).

⁵ Saussure, 1967, p. 173.

des constructions lexicales qui représenteraient jusqu'ici typiquement l'un de ses usages réguliers. L'expression lexicale *<X [humain] + avoir connaissance de + Y [objet cognitif]>* illustre ce type de phénomène. Cette expression constitue l'un des « lieux » où le mot *connaissance* peut être remplacé par les mots *vient écho de la rumeur ? vs ? Je prends vent / écho des faits, dîners*). Loin d'être une donnée opaque, la contrainte combinatoire qui pèse sur ces deux derniers mots s'explique. De manière générale, les rapprochements lexicaux existent parce que les usagers rendent possible le remplacement d'un mot par un autre, également compréhensible (parce qu'employé) dans le même type de « contexte ».

Reconnaitre le problème théorique que soulève une approche exclusivement systémique de la synonymie ne signifie pas qu'il faille abandonner une conception structurelle des relations sémantiques. Outre la dimension hérititaire des relations qui existent entre les divers types d'entités lexicales, il faut souligner que celles-ci doivent en grande partie leur existence et leur valeur à la (re)structuration effective (rémanente) des relations sémantiques dans l'acte de parole. On peut dire en quelque sorte que c'est l'effet répété des emplois qui détermine (ce qu'on conçoit en tant qu'usager comme) la cause systématische. Pour ce qui concerne la synonymie, cette conjonction d'effets conduit à l'intégration progressive d'un mot au réseau lexical relevant d'un champ sémantique donné, intégration structurelle qui s'accompagne du renforcement des liens qui unissent les entités lexicales les unes aux autres.

Quelle qu'en soit la nature, les (para)synonymes résultent de la mise en mots d'une notion prise dans ce qu'elle a de plus typique (par exemple, *fortunate* et *riche* intègrent des combinaisons très semblables, l'un prenant depuis deux siècles environ la place de l'autre à des fins d'euphémisation⁶). Par conséquent, dire « X est synonyme de Y », où X et Y désignent deux mots, est un raccourci pour dire que X et Y, en tant que formes significatives perçues ou considérées comme des mots (*i. e.*, lexicalisées), sont synonymes d'une notion Z suffisamment saillante à un moment de l'histoire pour faire partie d'un état de la langue collective.

À l'exception de quelques études classiques comme celles de Coseriu (1964), ou encore de Lehrer (1985), rares sont les travaux de sémantique diachronique qui considèrent les changements de sens sous l'angle de la (re)structuration de(s) relations sémantiques.

Dans cet ordre d'idées, les processus de synonymisation et de désynonymisation

⁶ Voir Bruno Courbaron, « From "Luck" to "Wealth": the stylistic (re)distribution of "fortune" in Modern French », dans Kate Beeding, Nigel Armstrong et Françoise Godet (éd.), *Sociolinguistic variations in French*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 2009, p. 231-252.

sémantique des unités lexicales, et la structuration sémantique des micro-champs lexicaux qu'elles intègrent⁷. On défendra l'hypothèse que ces processus, à la fois synchroniques et diachroniques, reposent sur un double mouvement de convergence/divergence conceptuelle d'une part (*cf.* le rapprochement ou l'éloignement au niveau des associations dites « paradigmatisques »), et d'intersection ou de non-intersection syntagmatique d'autre part. Un certain nombre de conditions concrètes doivent être réunies pour que deux mots puissent devenir ou rester synonymes. Comme dans le cas de la métaphore⁸, une telle convergence peut se produire dès le palier du texte, à partir d'un nombre restreint d'apparitions des deux mots, soit en co-occurrence, soit en substitution remarquable (un mot en évoque un autre dans un co(n)texte déterminé). Il s'agit dans ce cas d'une habitation passagère à une certaine « proximité » sémantique⁹. Ce constat, valable au niveau du texte, s'applique plus généralement au niveau des échanges ordinaires, où la multiplicité des dénominations possibles, en facilitant l'accès lexical, contribue à rendre la communication plus fluide.

Il convient cependant de distinguer entre, d'une part, les synonymes, qui peuvent servir à exprimer la même réalité à un moment donné dans deux ou plusieurs normes d'usage distinctes, et, d'autre part, les diachronymes qui constituent des synonymes dont l'un est actif, et l'autre passif, voire « délaissé ». La désynonymisation relative, pour des raisons culturelles (sociales et technologiques), de *baigner* et *pouper*, ou, plus récemment, de *micro-ordinateur* et *ordinateur*, illustre ce dernier cas de figure. Faute de moyens de comparaison, les usagers ne sont souvent pas conscients que des mots que le linguiste analyse comme synchronymiques peuvent en fait former des synonymes translectaux. Ainsi, pour reprendre un exemple connu, la signification « voiture d'enfant [...] à caisse suspendue »¹⁰, se trouve exprimée, en France, par le mot *landau*, au Québec, par le mot *carrasse*, et, en Suisse, par le mot *poussette*, sans que les usagers de chacune de ces zones géographiques sachent obligatoirement que la portée de leur norme d'usage est limitée à un sous-ensemble de la francophonie. Il ne commence à y avoir, pour ces usagers, de *relation de synonymie* que lorsqu'ils confrontent à leur propre usage ce qu'ils perçoivent comme une différence lexicale/sémantique « allogène ». Bien que chaque mot de la série *cellulaire*, *GSM*, *mobile*, *natel*, *portable* renvoie au même type de téléphone, et que la réalité correspondante soit commune, rares sont les usagers qui emploient régulièrement chacun de ces mots en alternance. Ils ne sont donc synonymes que dans une perspective métalinguistique.

⁷ On pourra se reporter à l'examen synchronique auquel procède Constantin de Chanay, 2003.

⁸ Voir Le Guern, 2003.

⁹ À propos du concept de passage, voir Rastier, 2007.

¹⁰ *Le Nouveau Petit Robert*, 2007.

La combinatoire lexicale comme mode de manifestation de la signification

A, à B : Pour améliorer la qualité de l'interaction, on pourrait envisager qu'il y ait un minimum de contact oculaire...

B, à A (*en riant*) : Un contact oculaire ? Tu veux dire un contact visuel ?... Parce qu'un contact oculaire, ce serait ça (*B feint alors de frinter son œil droit contre l'œil droit de A*)

Le passage d'une norme d'usage à une autre exige parfois de la part de tout usager d'une langue désireux de comprendre les propos d'un autre usager, de former à plus ou moins long terme des relations sémantiques qui lui étaient jusque-là inédites. En particulier, le changement de norme d'usage nécessite l'acquisition de nouveaux rapports synonymiques. Par exemple, que l'on soit d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, il faudra ajuster l'interprétation pour donner aux verbes familiers *chialer* et *brailler* la valeur sémantique adéquate. Alors qu'on pourrait juger, en France, que les expressions (FQ) : *brailler en silence* et ? *chialer contre tout* sont inacceptables, on pourrait en faire de même, au Québec, avec les expressions (FH) : *brailler à quelqu'un de se taire* et ? *j'ai failli chialer en apprenant la nouvelle*. Cependant, ces expressions sont tout à fait acceptables dans au moins l'une de ces deux normes d'usage. Du fait qu'ils sont synonymes dans la norme québécoise, *chialer* et *râler* intègrent un certain nombre de structures syntagmatiques communes, dont certaines sont inhabituelles dans la norme française, où *chialer* ne signifie pas « se plaindre excessivement ».

La combinatoire lexicale mémorisée sous une forme abstraite sert en quelque sorte de socle à la manifestation des phénomènes sémantiques. Certaines combinaisons lexicales, à force d'emploi, se sont stabilisées dans l'usage. Par exemple, un énoncé tel que *Ils sont en ligne* équivaut aujourd'hui, pour les francophones qui utilisent les nouvelles technologies de communication, à l'énoncé *Ils sont connectés, sous-entendu « au réseau Internet, ou à tout autre type de réseau à distance » (cf. *on-line vs off-line*)*. Une partie des usagers pour qui être *en ligne* signifiait « être alignés les uns par rapport aux autres », a donc peu à peu associé à cette combinaison lexicale un nouvel usage sémantique.

La part du réel

On le voit, la prise en compte du réel joue un rôle important dans l'évaluation, tant des différences d'usage lexical que de leur motivation. Les perceptions et les regroupements catégoriels qu'opèrent les individus varient, et cette « variation » se retrouve inévitablement dans les pratiques lexicales.

Dans le cas où les divergences lexicales sont les plus flagrantes (X emploie l'expression *e*, là où Y n'emploierait pas d'autre expression que *e*), la mémorisation d'indices de synonymie peut contribuer à former une réalité intersubjective relativement partagée. On en trouve l'illustration dans le bref échange qui suit, ébauche de « négociation conversationnelle » entre deux élèves :

Visiblement, là où *contact oculaire* faisait référence, pour A, à un échange de regards, B tient à faire un distinguo entre l'expression *contact visuel*, qui renvoie selon elle à une forme de perception abstraite (cf. *vision*), et l'expression *contact oculaire*, qui renvoie exclusivement à l'organe de la vue (cf. *œil*). L'aspect concret de la relation physique évoqué par conséquent un scénario trivial.
Le fait que les choix lexicaux dépendent du rapport que les usagers entretiennent avec la langue qu'ils utilisent, justifie en partie que l'on accorde une place importante, dans une théorie sémantique du lexique, à l'état de leurs savoirs lexicaux ainsi qu'aux points de vue qu'ils adoptent pour dire leur monde.

Le corpus : nature et rôle

Pour obtenir des résultats concluants, une étude portant sur ce genre de réalité lexicale nécessite l'exploitation de corpus. On constate toutefois qu'il n'existe pas, pour le français, de corpus de taille importante qui reflète les pratiques effectives des individus au fil du temps, et permette non seulement de procéder à des comparaisons interindividuelles, mais également d'observer avec précision des phénomènes intra-individuels (acquisition ou obsolescence d'usages lexicaux, variation de la fréquence d'usage...). Un corpus « représentatif » de l'appropriation et de la diffusion des « faits » lexicaux devrait permettre de répondre aux questions suivantes : sous quelle(s) forme(s) se présentent les phénomènes lexicaux que retiennent l'usager ? Quelles sont les raisons principales qui conduisent un usager à produire ou à reproduire, avec plus ou moins de liberté, un type caractéristique de phénomènes lexicaux ?

Si l'on partage le point de vue selon lequel « l'analyse du profil combinatoire [...] permet de cerner l'identité sémantique du mot et de le distinguer de ses synonymes »¹², on doit néanmoins ajouter que ladite identité sémantique, idéalement partagée par l'ensemble des membres de la « communauté linguistique », peut varier d'un individu à l'autre, tant dans son essence que dans sa fréquence d'utilisation¹³. À la traditionnelle analyse des ressemblances

¹² Hausmann et Blumenthal, 2006, p. 12.

¹³ Deux aspects qui vont en général de pair. Voir à ce sujet Bybee, 2007.

et des différences sémantiques vient s'ajouter une préoccupation récente, qui consiste à calculer la distance sémantique entre usages lexicaux.

Outre le corpus lexicographique, deux corpus d'énoncés ont été exploités ici. Le premier, composé essentiellement de textes littéraires, est extrait de la base de textes Frantext. Il renferme un ensemble de traditions linguistiques d'une grande diversité, et se caractérise par sa profondeur historique, qui permet d'effectuer des comparaisons par périodes. Le second corpus est connu de tous, puisqu'il s'agit de la «Toile»¹⁴. L'utilisation du moteur de recherches Google a permis, en augmentant le nombre des attestations, de vérifier le degré de présence relatif d'usages particuliers. Plus proche des pratiques linguistiques actuelles, ce corpus offre une vue d'ensemble assez large du paysage francophone contemporain.

L'examen quantifié des réalités linguistiques mises au jour offre un aperçu de tendances qu'il convient toutefois d'interpréter avec d'autant plus de vigilance que l'on est conscient de l'hétérogénéité artificielle des «données» rassemblées.

ANALYSE DE DONNÉES

On trouvera dans les deux sections suivantes quelques cas illustrant certains aspects de la thèse présentée précédemment, selon laquelle l'insertion d'unités lexicales différentes dans une structure syntagmatique type pour exprimer une même signification tend à produire un effet de synonymie, et peut également, à plus ou moins long terme, engendrer la substitution d'une unité lexicale par une autre.

La description des faits lexicaux proposée ici ne sert qu'à mieux situer empiriquement le problème théorique développé dans cette contribution. Elle ne saurait remplacer une analyse sémantique vérifiable.

Repère sémantique, multiplicité lexicale et approximation expressive

Phénomène fréquent auquel chaque usager se trouve confronté quotidiennement, une même unité sémantique peut, dans certains cas, donner lieu à une kyrielle de «réalisations» lexicales. Ce cas typique de polymorphisme lexical, qu'il illustre ici l'exemple de l'expression canonique *partie émergée de l'iceberg*, témoigne, semble-t-il, de la primauté relative d'un usage sémantique sur les formes qui servent à l'exprimer. Il fait aussi ressortir la correspondance qui existe entre l'usage sémantique en question et le choix d'un type de structure syntagmatique qu'il «matérialise», et dont la forme d'expression, potentiellement approximative, est susceptible de varier en fonction des habitudes normatives de chacun.

Un sondage effectué en 2008 dans les «Pages Web» à partir du moteur de recherches Google a permis de dresser le portrait suivant de la configuration lexicale <PARTIE (D'UN VOLUME) + (NON) PERCEPTIBLE + de l'iceberg> (NB : par commodité, les requêtes n'ont porté que sur des formes écrites selon l'orthographe standard)¹⁵:

Expressions	Nombre d'attestations dans Google Web
<i>partie émergée de l'iceberg</i>	78900
<i>pointe émergée de l'iceberg</i>	5980
<i>face émergée de l'iceberg</i>	1540
<i>sommet émergé de l'iceberg</i>	507
<i>surface émergée de l'iceberg</i>	74
<i>part émergée de l'iceberg</i>	72
<i>bout émergé de l'iceberg</i>	68
<i>côte émergée de l'iceberg</i>	67
<i>portion émergée de l'iceberg</i>	6
<i>zone émergée de l'iceberg</i>	4
<i>fraction émergée de l'iceberg</i>	3
<i>partie immergée de l'iceberg</i>	7280
<i>face immergée de l'iceberg</i>	639
<i>côte immergée de l'iceberg</i>	193
<i>part immergée de l'iceberg</i>	65
<i>sommet immergée de l'iceberg</i>	64
<i>pointe immergée de l'iceberg</i>	63
<i>portion immergée de l'iceberg</i>	41
<i>surface immergée de l'iceberg</i>	16
<i>bout immergé de l'iceberg</i>	10
<i>zone immergée de l'iceberg</i>	1
<i>fraction immergée de l'iceberg</i>	1

Fig. 1. Attestations dans Google Web des expressions correspondant respectivement aux configurations <PARTIE (D'UN VOLUME) + émergée + de l'iceberg> et <PARTIE (D'UN VOLUME) + immergée + de l'iceberg>

Le présentatif ne figure pas dans la requête, pour la raison simple qu'il prend également des formes très diverses (*c'est / ce n'est que / c'est que / c'est seulement, mais aussi voici, voilà, il s'agit de, il ne s'agit que de, nous avons affaire à, etc.*).

Outre le fait que c'est le mot *partie* qui sert le plus souvent à former cette expression, on peut constater un rapport de 1 à 10 environ entre les taux d'occurrence respectifs de chacun des deux usages référentiellement antagoniques (*partie émergée vs partie immergée*). La forme qui est de loin la plus fréquente correspond à l'usage le plus saillant de cette configuration lexicale métanotionnelle.

¹⁵ Les petites capitales servent à transcrire des notions, certes représentées par des signes de la langue, mais qui ne s'y réduisent pas : il s'agit seulement de proposer une approximation...

aujourd’hui (*i. e.*, <PARTIE + PERCEPTIBLE + de l’iceberg>). Ce rapport s’estompe nettement dans le cas des « variantes » moins fréquentes¹⁶.

Les résultats peuvent paraître surprenants si on les compare avec la description proposée dans le *Trésor de la langue française* (t. 9, 1981) ou dans le *Nouveau Petit Robert* (2007), qui choisissent de ne définir que l’usage sémantique correspondant à <PARTIE + NON PERCEPTIBLE + de l’iceberg>, soit sans indiquer du tour sa contrepartie « positive » (<PARTIE + PERCEPTIBLE + de l’iceberg>) : « Au fig. [En parlant d’un problème, d’une situation] *La partie cachée (immérée) de l’iceberg*. Ce qui est caché et de beaucoup plus important que la partie visible, apparente (d’apr. REY-CHANTR. Expr. 1979). » (TLFi, s. u. « iceberg »), soit, de façon quelque peu inattendue, en présentant deux formes de la configuration <PARTIE + PERCEPTIBLE + de l’iceberg> pour illustrer la « locution » de sens contraire formée sur le modèle <PARTIE + NON PERCEPTIBLE + de l’iceberg> : « Loc. *La partie cachée (ou invisible, immérée) de l’iceberg* : la partie cachée et souvent la plus importante d’une affaire. *Ce que nous savez n’est que la partie visible (ou émergée) de l’iceberg.* » (NPR 2007).

En déplaçant légèrement le point de focalisation vers le qualificatif, l’inventaire des attestations permet d’observer une diversité plus grande encore dans les formes que prend l’expression de cette configuration.

Expressions	Nombre d’attestations dans Google Web
partie émergée de l’iceberg	78 900
partie visible de l’iceberg	20 100
partie émergente de l’iceberg	803
partie apparente de l’iceberg	596
partie supérieure de l’iceberg	76
partie infime de l’iceberg	41
partie haute de l’iceberg	40
partie moyenne de l’iceberg	29
partie découverte de l’iceberg	10
partie scillante de l’iceberg	8
partie extérieure de l’iceberg	8
partie superficielle de l’iceberg	7
partie connue de l’iceberg	5
partie légale de l’iceberg	4
partie médiaquine de l’iceberg	2
partie positive de l’iceberg	4
partie maîtrisée de l’iceberg	1
partie « présumée » de l’iceberg	1
partie ostensible voire ostentatoire de l’iceberg	1

partie salopée de l’iceberg
partie idyllique de l’iceberg
partie exprimable de l’iceberg
partie immergée de l’iceberg
partie cachée de l’iceberg
partie invisible de l’iceberg
partie submerge de l’iceberg
partie enfantine de l’iceberg
partie masquée de l’iceberg
partie noyée de l’iceberg
partie inférieure de l’iceberg
partie basse de l’iceberg
partie engolit de l’iceberg
partie sombre de l’iceberg
partie occulte de l’iceberg
partie sous-marinne de l’iceberg
partie ridicule de l’iceberg
partie explicite de l’iceberg
partie papier glacé de l’iceberg
partie minimale de l’iceberg
partie importante de l’iceberg
partie plongée de l’iceberg
partie en immersion de l’iceberg

Fig. 2. Attestations dans Google Web des expressions correspondant respectivement aux configurations <partie + PERCEPTIBLE + de l’iceberg> et <partie + NON PERCEPTIBLE + de l’iceberg>

Notons que le rapport de 1 à 10 environ est conservé. Pour compléter cet inventaire, les mêmes requêtes devraient porter sur les noms concurrents de *partie* (*pointe*, *face*, *sommel*, *surface*, *part*, etc.). Auraient également pu faire l’objet d’un examen particulier les expressions dont la première partie apparaît sous une forme monolexiale¹⁷, pour lesquelles le complexe nomionnel <PARTIE + PERCEPTIBLE> est réduit à la notion plus simple PARTIE SOMMITALE (par exemple, *pointe de l’iceberg* avec 18 700 occurrences sur Google – Pages Web, *sommet de l’iceberg* avec 6 100 occurrences, *haut de l’iceberg* avec 1 770 occurrences, *cime de l’iceberg* avec 38 occurrences ou, encore créée de l’iceberg avec 6 occurrences)¹⁸.

Même incomplets, ces résultats donnent un aperçu qui confirme l’idée de départ, selon laquelle l’expression d’une signification constituée passe par un modèle syntagmatique traditionnel. Au niveau compositionnel, cet exemple

¹⁶ Sauf à être clairement défini, le concept de variante n’est pas pleinement satisfaisant.

¹⁷ Est appelé *monolexical* ce qu’on retrouve parfois sous le terme, moins équivoque, *monolexématisque* (Hausmann, 2007), ou encore, ce que S. Cigada a appelé (*signe*) *monoverbal* dans sa communication du 29 novembre 2007 (colloque du GEHLF). Ce terme fait néanmoins référence à l’unité lexicale simple.

¹⁸ Cf. (*the tip of the iceberg* en anglais. D’après Rey (1992, s. v. « iceberg »), l’usage métaphorique de l’anglais *iceberg* aurait exercé une influence déterminante dans la création de l’expression) en français.

illustre le fait que les « variantes », motivées par une signification établie, résultent de l'adoption d'unités lexicales concurrentielles qui, sans toujours être des synonymes usuels, ont une portée référentielle analogue. Parmi les mots référant à un découpage de l'espace pour exprimer la notion *partie*, les parasyonymes *partie* et *pointe* sont de bons candidats en ce qu'ils permettent de faire le départ entre les deux zones manifestes de l'objet représenté (*cf. ? la blancheur émergée de l'iceberg ou ? l'incertitude annoncée de l'iceberg*).

Lieu de passage d'une signification qui peut être exprimée par l'intermédiaire de signes différents, les configurations lexicales sont aussi le creuset d'installation des synonymes, etc., dans certains cas, le lieu où un mot peut « prendre le dessus » sur l'un de ses concurrents lexicaux.

Les configurations lexicales comme lieux d'inscription du sens

Les configurations dans lesquelles s'insèrent les (déjà) synonymes sont parfois extrêmement productives en tant que structures d'accueil. On relève par exemple sur la Toile les expressions *menu bambin(s)* ~ *menu junior(s)* ~ *menu gosse(s)* ~ *menu gamin(s)*, etc., formées sur le modèle <*menu + (pour les) ÊTRE HUMAIN EN BAS ÂGE*> (*cf. menu enfant(s)*). Étant typique dans notre culture, ce modèle rend les expressions précédentes plus évidentes que des combinaisons telles que ? *menu personnes âgées ou ? menu parapluie*. Aussi, plus une notion est prégnante à une époque ou dans un milieu donnés, plus les synonymes qui l'expriment tendent à proliférer. Étudier la genèse d'une nouvelle notion exige donc de s'intéresser aux phénomènes de synonymisation, passagère ou durable.

Corrélativement, la lexicalisation de toute notion passe par l'insertion des candidats lexicaux choisis dans des schémas préexistants, appelés ici *configurations lexicales*. Leur inscription durable dans ces configurations, moyens d'expression typiques, dépend ensuite d'un ensemble de paramètres tels que l'adéquation lexico-référentielle, les « affinités » syntagmatiques ou les effets de sens correspondants. Comme le rappelle Rémi-Giraud, la combinatoire « se trouve régulée par les usages qui limitent ses possibilités quasi infinies d'extension »¹⁹. En intégrant un certain nombre de structures d'expression préétablies, un néo-synonyme se rapproche sur le plan sémantique du ou des mots qu'il concurrence dans l'acré de signification.

L'examen de l'émergence, au XIX^e siècle, de l'usage sémantique « positif » du mot *chance* (sens de « heureux hasard ») montre que se tisse autour de lui tout un réseau de structures syntagmatiques, distinctes et sans doute distinctives, qu'il hérite pour partie de son synonyme obsolète *fortune* (*cf. avoir la fortune*

/ la bonne / l'heureuse... fortune de > avoir la (bonne) chance de). On observe que peu à peu, d'autres mots, devenus synonymes de *chance*, viennent s'y substituer (*cf. avoir de la chance ~ avoir du bol / du pot / de la veine ; manque de chance - manque de bol / de pot*, etc.). Ces structures lexicales qui intègrent le nouvel usage sémantique de *chance* se fondent sur un type de configuration bien particulier, qui représente la chance comme un capital précieux que chaque individu est susceptible de posséder (*cf. avoir de l'argent / du souffle ; manquer d'argent / d'air / de souffle*, etc.).

Si l'on s'accorde à dire que les changements sémantiques, et par conséquent les transformations profondes qui façonnent les relations sémantiques (dont la synonymie), ont pour premier lieu de manifestation et d'ancrez les interactions entre les usagers de la langue, encore faut-il préciser que ces interactions seraient impossibles si les usagers ne respectaient pas une certaine tradition linguistique, dont ils sont les héritiers. C'est aussi à partir de schémas d'usage préexistants, par l'intermédiaire notamment de configurations lexicales productives qui font office de normes, que les changements sémantiques et lexico-structurels peuvent prendre forme.

Le fait qu'elles se situent à la charnière entre l'unité lexicale et l'énoncé enier explique peut-être que ces configurations constituent des phénomènes lexicaux réguliers, que les usagers interprètent et utilisent sans difficulté. Il va sans dire que leur participation à l'établissement des relations de synonymie, dont elles favorisent l'ancrage et la conservation, mériterait d'être examinée plus en détail.

